

STRATÉGIE PLURIANNUELLE DE FINANCES PUBLIQUES

Mise à jour
du rapport économique, social et financier

La stratégie de finances publiques du Gouvernement est guidée par trois objectifs :

1. **Réduire le déficit public à 4,5 % en 2012 et 3,0 % en 2013**, et ramener les finances publiques à l'équilibre en 2016.
2. **Infléchir puis faire décroître rapidement l'endettement public** qui constitue un frein à la croissance de l'économie française et augmente la dépendance du pays envers les marchés financiers.
3. **Préserver l'emploi, la compétitivité de l'économie française et la justice sociale** en faisant partager par tous et de manière équitable l'effort nécessaire de consolidation de nos finances publiques.

Pour atteindre ces objectifs, la démarche retenue repose sur trois principes :

- **la réactivité du Gouvernement** : le respect d'objectifs intangibles de finances publiques conduit le Gouvernement à réagir dès que nécessaire aux inflexions de la croissance. Ceci conduit à ce que les prises de décision du 24 août et du 7 novembre soient menées avec efficacité et à ce que le Parlement puisse adopter les mesures qui lui sont proposées le plus rapidement possible. Pour ce faire sont en particulier utilisés l'ensemble des moyens ouverts par les textes législatifs financiers (collectifs, PLF, PLFSS). Ainsi le pilotage des finances publiques est aujourd'hui plus dynamique ;
- **une stratégie pluriannuelle conduite par le Gouvernement de retour à l'équilibre des comptes**, en mettant en œuvre dès aujourd'hui des mesures structurelles à rendement immédiat et croissant qui sécurisent les objectifs de moyen terme, en pesant au minimum sur la croissance et l'emploi ;
- **la priorité donnée à la réduction des dépenses dans notre effort de redressement**, compte tenu du haut niveau des prélèvements obligatoires et des dépenses publiques atteint dans notre pays avec la crise de 2008 - 2009 qui a durablement déprécié le niveau de l'activité et donc augmenté le niveau structurel des dépenses.

Globalement, l'effort de redressement qui résulte de la loi de programmation des finances publiques 2011- 2014 et des mesures annoncées le 24 août, puis le 7 novembre dernier, s'élève à **115 Md€ à horizon 2016, dont près des deux tiers endépense**.

Face à la dégradation des perspectives économiques mondiales survenue durant l'été 2011, le Gouvernement a pris, **dès le 24 août, des mesures supplémentaires dont l'effet immédiat atteint 11 Md€** sur 2011- 2012.

Suite à la nouvelle révision de la croissance pour 2012, **le plan annoncé le 7 novembre dernier porte sur 17,4 Md€ de mesures supplémentaires d'ici à 2016, dont 7 Md€ dès 2012. Plus de la moitié de ces mesures porteront sur la dépense publique**.

Le rythme de progression des dépenses, de + 0,8 % en volume en 2012 puis de + 0,4 % en moyenne d'ici à 2016, sera ainsi inférieur de plus de moitié au rythme observé sur les dernières décennies. Le niveau de dépenses publiques s'établira ainsi à 52,8 % du PIB en 2016 contre 56,2 % aujourd'hui.

Les mesures annoncées permettent de respecter la trajectoire de déficit sur laquelle la France s'est engagée jusqu'au retour à l'équilibre des comptes en 2016 en dépit de la révision à la baisse des perspectives économiques.

Ces mesures ont été élaborées dans le but de préserver les priorités du Gouvernement en matière d'emploi, de compétitivité et de justice sociale. Elles ne remettent en cause ni les mesures favorables à la croissance (investissements d'avenir, réforme de la taxe professionnelle) ni les mesures favorables aux plus démunis (notamment hausses de l'allocation adultes handicapés et du minimum vieillesse) mises en œuvre par la Gouvernement depuis 2007.

Mise en œuvre des mesures annoncées le 24 août et le 7 novembre

Les mesures annoncées le 7 novembre seront mises en œuvre d'ici à la fin de l'année. Celles annoncées le 24 août sont d'ores et déjà soit votées, soit traduites dans le PLF et le PLFSS pour 2012. La totalité des mesures du plan de redressement présenté seront ainsi effectives au 1^{er} janvier 2012.

- Les **mesures annoncées le 24 août** ont toutes été intégrées à la deuxième loi de finances rectificative du 19 septembre 2011 (mesures fiscales ayant un impact en 2011, sur l'État ou la Sécurité sociale), au PLF 2012 (réduction des dépenses de l'État de 1 Md€, diverses mesures fiscales, intégrées par amendement) ou au PLFSS 2012 (autres mesures relatives aux recettes de la Sécurité sociale, par amendement également).
- Les **mesures annoncées le 7 novembre portant sur l'État** sont réparties entre le PLF 2012 et le quatrième PLFR pour 2011 :
 - le PLF 2012 est amendé pour intégrer la **réduction supplémentaire des dépenses de l'État** de 0,5 Md€, ainsi que la limitation de la revalorisation des aides au logement à 1 % ;
 - les **mesures fiscales du plan de redressement du 7 novembre ayant un impact sur 2012** figurent dans le projet de loi de finances rectificative 2011 de fin de gestion, adopté en Conseil des ministres le 16 novembre (désindexation du barème de l'IR, majoration de l'IS des grandes entreprises jusqu'en 2013, prélèvement forfaitaire libératoire porté à 24 % sur les dividendes et les intérêts, augmentation du taux de TVA réduit de 5,5 % à 7 %, hors produits de première nécessité) ; les estimations de recettes du PLF 2012 intégreront ces dispositions par coordination ;
 - les suppressions ou **aménagements de niches fiscales** (suppression du dispositif Scellier en 2013, recentrage du PTZ sur le neuf, réduction du crédit d'impôt développement durable, rabout supplémentaire sur les niches fiscales et sociales) qui ont un effet sur les recettes de l'État à compter de 2013 ont été intégrées par amendement au projet de loi de finances pour 2012 ;
- Les **mesures du 7 novembre portant sur la Sécurité sociale** sont intégrées par amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2012 : progression de l'Ondam limitée à 2,5 %, économies sur les dépenses de gestion des caisses de Sécurité sociale et les fonds de protection sociale en 2012, accélération de la réforme des retraites, revalorisation des prestations familiales limitée à 1 %.

Première partie :

Finances Publiques

I. Le plan de retour à l'équilibre 2011 - 2016

Le tableau ci-dessous récapitule la trajectoire pluriannuelle d'ensemble des efforts de redressement des comptes publics, en dépenses comme en recettes. Il consolide :

- la trajectoire pluriannuelle d'efforts de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2011-2014 du 28 décembre 2010 (LPFP) confirmée par le programme de stabilité présenté au printemps 2011 ;
- et les mesures de redressement complémentaires annoncées le 24 août et le 7 novembre¹.

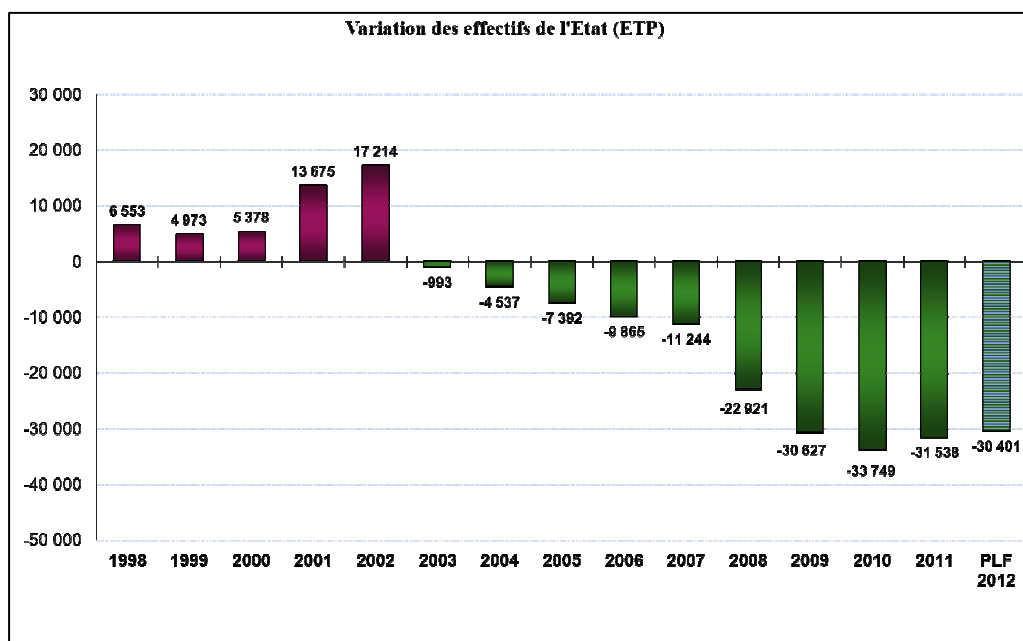
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Dettes évitées en 2016
MESURES EN DEPENSE (en Md€)							
Etat hors retraites	6,9	12,3	17,7	24	30	36	128
dont économies sur la masse salariale	1,3	2,9	4,6	6	8	9	32
dont fonctionnement et interventions de l'Etat et de ses opérateurs et transferts aux collectivités locales	5,6	9,4	13,1	18	22	27	96
ASSO hors retraites	2,6	6,2	9,4	13	16	19	66
dont économies sur le champ de l'ONDAM (et, en 2012, sur fonds de protection sociale et gestion des caisses de sécurité sociale)	2,6	5,9	9,0	12	16	19	64
dont sous-indexation en 2012 des prestations famille et logement		0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	2
Réforme des retraites	1,5	4,8	6,9	8	11	16	49
Collectivités locales	0,2	0,6	0,9	1	2	2	6
Total mesures en dépense (hors économie sur charge de la dette)	11,2	23,9	35,0	46	58	74	248
Dont mesures antérieures au 24/08	11,0	21,1	30,3	39	50	64	215
Dont mesures du 24/08		1,0	1,0	1	1	1	5
Dont mesures du 7/11	0,2	1,8	3,7	6	7	9	28
Partage dans l'effort de consolidation (hors charge de la dette) :	49%	46%	52%	57%	61%	64%	57%
MESURES EN RECETTES (en Md€)							0
Mesures documentées avant les annonces du 24/08	10,4	12,4	12,4	12	12	12	73
Mesures annoncées le 24/08	1,0	10,0	9,5	9	8	8	46
Nouvelles mesures en recettes le 7/11		5,2	7,9	7	8	8	37
Mesures programmées dans la LPFP			3,0	6	9	12	30
Total mesures en recettes	11,4	27,6	32,8	35	38	41	185
Partage dans l'effort de consolidation :	51%	54%	48%	43%	39%	36%	43%
Total effort de consolidation :	22,6	51,5	67,8	81	96	115	434
Dont mesures antérieures au 24/08	21,6	33,5	45,7	58	71	88	318
Dont mesures du 24/08	1,0	11,0	10,5	10	9	9	51
Dont mesures du 7/11		7,0	11,6	13	15	17	65
Charge de la dette évitée : hypothèse : taux apparent observé sur la période 2007-2010 soit 3,94% appliqué au cumul des économies des années antérieures + 50% des économies de l'année en cours	0,4	1,9	4,3	7	11	15	
Total des économies y compris charge de la dette	23,0	53,4	72,1	88	107	129	
Part des dépenses y compris charges de la dette dans l'effort de consolidation	50%	48%	54%	61%	65%	68%	
Part des recettes dans l'effort de consolidation total	50%	52%	46%	39%	35%	32%	

¹ Les chiffres présentés ci-dessous n'incluent pas les amendements apportés aux PLF et PLFSS 2012 qui ne relèvent pas des plans de redressement du 24 août et du 7 novembre. Ces amendements ont amélioré le solde public de 0,9 Md€ (cf. page 13).

1. L'effort de redressement 2011-2016 privilégie les efforts en dépenses, qui représentent près des deux tiers de l'effort total

Les mesures engagées par le Gouvernement avant les annonces du 24 août et inscrites dans la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2011-2014 du 28 décembre 2010 totalisent déjà près de **64 Md€ d'économies sur les dépenses à horizon 2016**. Ces mesures sont principalement :

- la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2007. Celle-ci a donné lieu à plus de 400 décisions de réforme de l'État et sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier : les gains sont de 15 Md€ sur la période 2009-2013, dont près de 11 Md€ sur la période 2011-2013 ; les suppressions d'emplois permises par la RGPP s'élèvent à 150 000 ETP sur le quinquennat (2008-2012).



- la réforme des retraites votée en 2010 (16 Md€ à horizon 2016) ;
- les mesures de maîtrise de la masse salariale publique (au travers en particulier du gel du point fonction publique décidé pour 2011 et 2012) et du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique de l'État, progressivement étendu aux opérateurs de l'État ;
- la limitation de la progression de l'Ondam à 2,8 % par an.

Les efforts de **réduction de niches fiscales et sociales déjà réalisés** en 2010 représentent **un peu plus de 12 Md€ d'économies dès 2012**; la loi de programmation des finances publiques prévoit par ailleurs des réductions supplémentaires de niches à hauteur de 3 Md€ par an au minimum, ce qui représente 12 Md€ supplémentaires sur la période 2013-2016.

Les plans de redressement du 24 août et du 7 novembre derniers, qui s'ajoutent aux efforts antérieurement programmés, permettent des économies supplémentaires respectivement de 9,3 Md€ et 17,4 Md€ en 2016.

Ainsi, **le plan d'ensemble, équilibré en dépenses et en recettes en 2011, connaît une montée en charge progressive de la part des économies en dépenses, qui deviennent**

majoritaires en 2013, et atteignent près des deux tiers de l'effort total de 115 Md€ en 2016.

2. Les mesures de redressement en dépenses concernent l'ensemble des sous-secteurs des administrations publiques : l'État et ses opérateurs, les administrations de Sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Ce plan d'économies à horizon 2016 est ambitieux. **Il s'appuie toutefois sur des mesures réalistes, soit déjà actées ou même votées, soit se situant dans le droit fil, en termes d'efforts, des résultats déjà obtenus.** Le niveau des dépenses publiques en France témoigne au demeurant des marges de manœuvre encore disponibles par rapport à d'autres pays. **L'effort prépondérant en dépense doit conduire à une nette diminution de la part de la dépense publique dans le PIB, de 56,6 % en 2010 à 52,8 % en 2016.**

Une nouvelle revue de programme à poursuivre après 2013

Le Gouvernement s'appuie pour réaliser ses économies sur les études menées par les corps de contrôle de l'État. Pour l'État comme pour la Sécurité sociale, au-delà de 2013, cette démarche pourra directement tirer profit des acquis méthodologiques et du travail d'analyse engagé par les corps de contrôle (IGF et IGAS notamment) au cours du quinquennat dans le cadre de la RGPP.

En effet, cette revue des politiques publiques consolidera les acquis fondamentaux de la RGPP, en termes de gouvernance des réformes. Elle pourra bénéficier notamment des réflexions conduites par l'IGF sur l'évaluation des politiques d'interventions, qui capitalisent les acquis de la RGPP et du rapport d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales.

En particulier les objectifs d'économies sur la dépense de l'État montrent que tous les secteurs de dépenses font l'objet d'une revue exigeante :

- dépenses de fonctionnement : cela suppose de poursuivre les efforts engagés avec la RGPP sur les fonctions « support » et « métier » de l'État et de ses opérateurs ;
- dépenses d'intervention : compte tenu de leur dynamique, l'effort requis s'appuie sur **la boîte à outils que constituent toutes les interventions de l'État. Ces dépenses** de guichet ou discrétionnaires doivent faire l'objet d'un examen systématique de leur efficacité et une mise en cohérence avec l'ensemble des autres concours publics existants, par exemple les dépenses fiscales ;
- dépenses de masse salariale : un examen des déterminants de l'évolution de la masse salariale, qui représente en 2012, hors pensions, 30 % des dépenses de l'État sur le champ « zéro valeur », est également incontournable.

Les concours de l'État aux collectivités locales : ils relèvent du périmètre des dépenses de l'État qui connaîtra une diminution en valeur de 1 Md€ chaque année à compter de 2013. Ils ont vocation à suivre une règle d'évolution comparable à cette règle d'ensemble, proportionnée à l'effort global sur la norme de l'État, comme en 2012 où ils s'inscrivent en baisse de 0,2 Md€ en valeur.

▪ **Le Gouvernement a engagé la baisse des dépenses de l'État,**

Depuis plusieurs années des efforts importants ont été conduits. Après une limitation de la progression des dépenses de l'État au niveau de l'inflation (« norme 0 volume ») dès 2007, le Gouvernement a gelé en valeur la dépense de l'État hors dettes et pensions pour le triennal 2011-2013.

Conformément aux plans du 24 août et du 7 novembre, **les dépenses de l'État hors dettes et pensions baisseront d'1 Md€ par an chaque année de 2013 à 2016, après 1,5 Md€ en 2012 et 0,2 Md€ dès 2011.**

Comme c'est le cas de façon constante depuis 2007 pour les normes précédentes, cette baisse en valeur sera strictement respectée, en construction budgétaire comme en exécution.

Globalement, cette exigence nouvelle de baisse en valeur des dépenses fera passer l'effort d'économie sur l'État de 5 Md€ environ à entre 6 et 7 Md€ chaque année.

Ainsi de l'ordre de 36 Md€ d'économies auront été mises en œuvre à horizon 2016 sur la dépense de l'État (sans compter les effets de la réforme des retraites sur les dépenses de l'État).

Sur ce chiffre, 12,3 Md€, soit le tiers de l'objectif global, sont déjà appliqués sur 2011-2012, compte tenu des votes intervenus sur le PLF 2012, y compris l'effort supplémentaire de 1,5 Md€ annoncé le 24 août et le 7 novembre, intégré au PLF et déjà adopté par l'Assemblée nationale.

Pour 2013, l'effort d'économie de 17,7 M€ est déjà acté en quasi- totalité. En effet, la troisième année du budget triennal 2011-2013 traduit les conséquences budgétaires des mesures décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques ; l'effort supplémentaire de 1 Md€, annoncé le 7 novembre, sera décliné dans le cadre de l'élaboration du budget 2013. **L'ensemble des objectifs de réduction de la dépense seront atteints comme l'ont été les objectifs définis sur l'État sur les précédentes années.**

Ceci sera en particulier possible grâce aux importants efforts de documentation des mesures d'économies possibles accomplis ces dernières années avec le concours des corps de contrôle (Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires sociales - cf. encadré « une nouvelle revue de programme à poursuivre après 2013 »).

▪ **Les administrations de Sécurité sociale** seront également concernées par les efforts en dépense.

La progression de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), fixée depuis la loi de programmation des finances publiques pour 2011-2014 à 2,8 % par an, en valeur, pour la période 2012-2014, **a été ramenée le 7 novembre à 2,5 % par an sur l'ensemble de la période 2012-2016.**

Tenir cet objectif plus ambitieux nécessite des économies accrues de 0,5 Md€ chaque année par rapport à celles déjà programmées dans la LPFP pour respecter l'Ondam de 2,8 %. Soit au total près de 19 Md€ d'économies à horizon 2016 compte tenu de la dynamique tendancielle des dépenses d'assurance maladie.

Ces économies conduiront à des efforts d'efficience supplémentaires sur le système de santé.

Sur le secteur hospitalier, les efforts d'efficience entrepris dans le cadre des réformes menées par le Gouvernement et qui ont permis de réduire le déficit des hôpitaux de 475 M€ en 2007 à 185 M€ en 2010 seront poursuivis. Ces efforts portent en particulier sur la mutualisation des

fonctions support, la rationalisation des achats hospitaliers et l'optimisation des processus internes (par le biais des contrats de performance de l'Anap notamment). Le processus de convergence tarifaire entre les secteurs public et privé sera par ailleurs poursuivi. En outre, certains investissements hospitaliers liés à la deuxième tranche du plan « Hôpital 2012 » seront reportés.

Sur le secteur des soins de ville, les actions de maîtrise médicalisée des dépenses seront renforcées, ainsi que le développement des médicaments génériques et les baisses de prix des produits de santé et des tarifs de certaines professions de santé.

Les actions de gestion du risque, en ciblant des secteurs et des activités pour lesquelles des gisements d'efficience et d'amélioration des pratiques ont été identifiés (prescription des médicaments et dispositifs médicaux de la liste en sus, prescription en EHPAD, transports sanitaires, soins de suite et de réadaptation, organisation de la permanence des soins) contribueront également au respect de l'Ondam. Dans ce cadre, les programmes d'action nationaux de gestion du risque seront poursuivis, actualisés et déclinés au niveau local notamment par le biais de programmes pluriannuels régionaux assortis d'objectifs précis. Elles s'appuieront également sur la lutte contre la fraude.

Par ailleurs, l'indexation en 2012 des prestations familiales et logement sur la croissance (+ 1,0 %) et non plus sur l'inflation ou l'indice de référence des loyers engendrera une économie de 0,4 Md€ dès 2012 et de 0,5 Md€ en 2013 pour les administrations de Sécurité sociale (en plus des 0,1 Md€ d'économies supplémentaires qui résultent de ce changement d'indexation sur les interventions de l'État).

- **La réforme des retraites**, dont le calendrier a été accéléré d'un an dans le cadre des annonces du 7 novembre, permettra de réaliser des économies brutes, qui se répartissent sur l'ensemble des régimes, à hauteur de 16 Md€ à horizon 2016. La réforme des retraites représente 49 Md€ de dette évitée d'ici à 2016. Cette réforme incontournable revêt une importance particulière dans la constitution d'un plan de redressement comportant un volet majoritaire d'économies sur les dépenses, dans la mesure où le principal facteur d'accroissement des dépenses publiques ces dernières années est précisément la dynamique des régimes de retraite.
- **S'agissant des collectivités territoriales** (hors incidence de la maîtrise des concours de l'État, présentée ci-dessus), celles-ci réaliseront en 2011 et 2012 des économies de masse salariale grâce à la non-revalorisation de la valeur du point fonction publique. Elles devront au-delà, sur la période 2013-2016, participer à l'effort collectif de redressement par une action sur leurs dépenses.
- Enfin, il sera nécessaire, concernant les discussions sur le budget de l'Union européenne et les prochaines perspectives financières, de tirer toutes les conséquences de l'effort réalisé sur les dépenses de l'État.

Participation des collectivités locales au redressement des finances publiques

Les collectivités locales sont amenées à participer au redressement des finances publiques tout d'abord en conséquence de la baisse des dépenses de l'État actées par les mesures d'économie du 24 août et du 7 novembre.

Ces mesures impliquent notamment un gel des transferts de l'État aux collectivités locales (hors fonds de compensation de la TVA et dotations en compensation de la suppression de la taxe professionnelle) auquel vient s'ajouter, pour 2012, 0,2 Md€ supplémentaire résultant de la baisse des dépenses de l'État à hauteur de 1,5 Md€. Ces moindres transferts devraient conduire à limiter les dépenses de fonctionnement.

De plus, le gel du point de la fonction publique sur les années 2011 et 2012 contribuera également à limiter la masse salariale de la fonction publique territoriale. Enfin, un effort comparable à celui engagé par l'État leur sera demandé sur la période 2013-2016.

Par ailleurs, dans le cadre du plan du 7 novembre, le Gouvernement propose de rendre systématique la présentation et la publication pour les régions, les départements et les communes de plus de 50 000 habitants, d'un rapport sur l'évolution de leurs dépenses, pour plus de transparence sur leur situation financière et leur gestion.

Cette obligation de transparence portera en particulier sur la dette, les dépenses de personnel et d'effectifs, les dépenses d'intervention et de subventions, et les dépenses de fonctionnement, notamment de communication, liées au parc automobile et à l'immobilier.

La maîtrise renforcée des dépenses d'assurance maladie

Construit sur la base d'une évolution de 3 % des dépenses de santé, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) a été respecté pour la première fois depuis 1997 en 2010.

Il est en passe de l'être également en 2011 malgré une cible plus ambitieuse correspondant à une évolution des dépenses de 2,9 %. Le graphique ci-dessous montre que le Gouvernement a utilisé dans la période récente les outils dont il s'est doté pour respecter l'Ondam.

Cet effort de maîtrise de l'évolution des dépenses d'assurance maladie va se poursuivre et s'intensifier suite à la fixation, dès 2012 et jusqu'en 2016, d'un Ondam de 2,5 %.

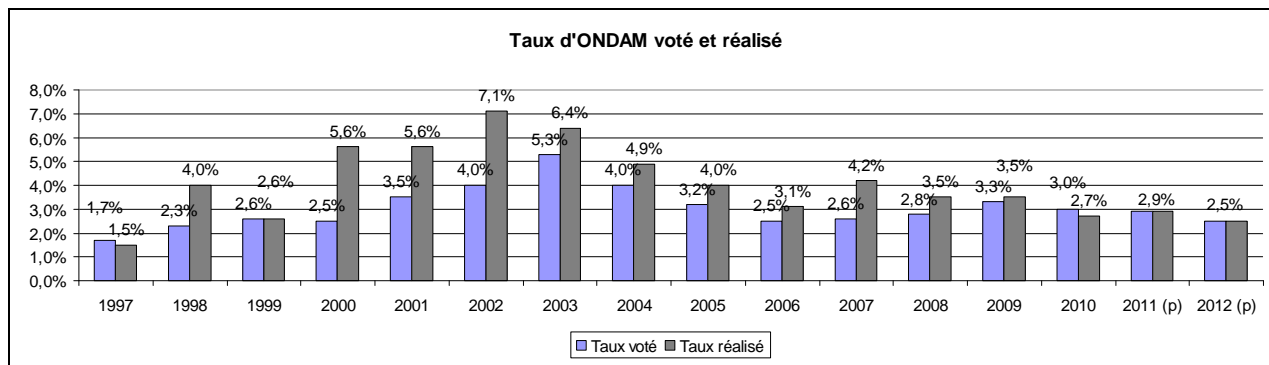
Le respect de l'Ondam est rendu possible non seulement grâce aux mesures d'économies et de gains d'efficacité prises chaque année en LFSS lors de la construction de ces objectifs, mais également grâce à un renforcement de la gouvernance de l'Ondam, avec la mise en œuvre des recommandations du rapport du groupe de travail présidé par Raoul Briet, commandé par la Président de la République au premier trimestre 2010.

Jusqu'à présent, le comité d'alerte sur l'évolution des dépenses d'assurance maladie rendait un avis unique, au plus tard le 1^{er} juin, sur le respect de l'Ondam de l'exercice en cours. L'article 48 de la LFSS pour 2011 a renforcé son rôle : à compter de 2011, le comité d'alerte intervient aussi avant le 15 avril afin de rendre un avis sur la réalisation de l'Ondam de l'exercice écoulé et d'en analyser l'impact sur le respect de l'Ondam de l'exercice en cours.

Il est également consulté et émet un avis au plus tard le 15 octobre sur les hypothèses sous-jacentes à la construction de l'Ondam de l'année suivante, avant transmission du PLFSS au Parlement. Enfin, le décret n° 2011-432 du 19 avril 2011 prévoit l'abaissement progressif du seuil d'alerte, correspondant au niveau prévisionnel d'exécution de l'Ondam au-delà duquel le comité doit notifier au Parlement, au Gouvernement et aux caisses d'assurance maladie l'existence d'un risque sérieux de dépassement. Fixé jusqu'ici à 0,75 %, le décret du 19 avril prévoit son abaissement progressif à 0,70 % pour 2011, 0,60 % pour 2012 et 0,50 % à partir de 2013.

Le suivi infra-annuel des dépenses du champ de l'Ondam a par ailleurs été renforcé par l'installation de nouvelles instances et la mise en œuvre de procédures de suivi complémentaires. Un comité de pilotage de l'Ondam et un groupe de suivi statistique, qui regroupent les administrations et organismes chargés du pilotage des divers risques maladie et du suivi statistique de la dépense, ont été mis en place dès avril 2010 et se réunissent mensuellement.

Le comité de pilotage est régulièrement co-présidé par les ministres chargés de la Santé et des Comptes publics. Il assure le suivi infra-annuel de l'objectif en analysant les évolutions tendancielles constatées sur les différents champs de l'Ondam, et décide en cas de besoin, sur la base des conclusions du groupe de suivi statistique, de la mise en réserve de crédits de l'Ondam et du dégel éventuel de ces crédits.



3. Le plan du 7 novembre prévoit un effort de 8 Md€ supplémentaires de réduction de niches, qui porte l'effort total en recettes à un peu plus de 41 Md€ à horizon 2016.

Les mesures portant sur les dépenses fiscales ont un rendement de 2,6 Md€ à l'horizon 2016. Des mesures ciblées d'imposition (notamment, majoration de l'IS des grandes entreprises, passage du taux réduit de TVA à 7 %, comme en Allemagne, hors produits de première nécessité, alignement de la fiscalité du capital avec celle des revenus du travail, gel du barème de l'impôt sur le revenu) complètent à hauteur de 5,8 Md€ le volet recettes du plan d'économies.

Ces mesures s'ajoutent à un total de 20,7 Md€ de mesures déjà documentées avant le 7 novembre. Conformément aux décisions de la LPFP, ces mesures déjà identifiées s'ajouteront, sur la période 2013-2016, à 3 Md€ par an, soit 12 Md€ à horizon 2016, de réductions de dépenses fiscales et niches sociales, déjà programmées avant le 24 août dernier, réductions qui seront précisées dans les prochaines lois de finances.

II. La réduction du déficit public et de la dette sur la période 2011-2016 : déclinaison annuelle

1. Pour l'année 2011, la prévision de déficit public à 5,7 % reste inchangée par rapport au projet de loi de finances.

Les nouvelles prévisions présentées dans le cadre de la discussion parlementaire de fin d'année intègrent les informations nouvelles connues depuis le dépôt du PLF.

Ces ajustements permettent d'améliorer le solde budgétaire de l'État, qui s'élève désormais à - 95,3 Md€ au lieu de - 95,5 Md€, prévus dans la dernière loi de finances rectificative comme dans le révisé du PLF 2012.

En recettes, les moins-values constatées sur l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu (1,4 Md€ au total) seront compensées par des rentrées supérieures aux prévisions pour les autres recettes fiscales (1,1 Md€) et les recettes non fiscales (0,3 Md€).

Hors pensions et charges d'intérêt de la dette, les dépenses de l'État baissent de 0,2 Md€. Par ailleurs, la révision à la baisse des charges d'intérêt de la dette (0,4 Md€) et le report à 2012

d'achat de quotas carbone au profit d'entreprises françaises (0,2 Md€) permettront d'absorber la hausse des transferts de l'État aux collectivités locales (0,6 Md€) résultant de l'actualisation du chiffrage de la compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle.

S'agissant des administrations de Sécurité sociale, la bonne tenue de la masse salariale permet de conforter la prévision de solde 2011. S'agissant des collectivités territoriales, le ralentissement de la dépense observé en 2010 semble se confirmer.

Sur l'année 2011, l'effort de redressement atteint déjà 22,6 Md€, équilibré entre dépenses et recettes.

Au total, la prévision de déficit à 5,7 % est confortée. Les soldes par sous-secteurs en comptabilité nationale sont globalement inchangés.

2. Pour 2012, les mesures annoncées le 7 novembre permettent de maintenir la cible de déficit inchangée à 4,5 % avec une hypothèse de croissance à 1 %. Elles accroissent l'ajustement structurel de 0,3 point de PIB pour le porter à 1,5 point de PIB.

- **La discussion parlementaire du PLF 2012 et du PLFSS 2012 a d'ores et déjà permis, à l'initiative du Parlement, d'amplifier l'effort de 0,9 Md€.**

S'agissant de l'État, le total des amendements adoptés permet d'améliorer de 0,5 Md€ le solde budgétaire (en plus des réductions des dépenses de l'État annoncées le 24 août puis le 7 novembre par le Gouvernement), dont 0,2 Md€ lié à l'abaissement du seuil d'éligibilité à la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus, 0,1 Md€ correspondant à la modification du régime de taxation des plus-values immobilières et des sociétés d'investissement immobilier cotées et 0,1 Md€ lié à l'amélioration du solde du compte bonus-malus automobile.

En ce qui concerne la Sécurité sociale, le report de trois mois de la revalorisation des prestations familiales (avril au lieu de janvier) et l'augmentation des charges sociales sur les indemnités de rupture auront un effet positif de l'ordre de 0,4 Md€ sur les finances sociales.

- **La révision de la croissance à 1 % pèse sur le solde public à hauteur d'environ 7 Md€ par rapport au scénario présenté initialement lors du PLF.**

La révision à la baisse de la croissance de 1,75 % à 1 % et la prise en compte des dernières informations disponibles pour 2011 se traduisent par une baisse des recettes fiscales et sociales par rapport aux hypothèses du PLF de 6,5 Md€, dont 3,9 Md€ sur l'État et 2,5 Md€ sur les administrations de Sécurité sociale. Les recettes d'impôt sur les sociétés seraient ainsi inférieures (- 2,7 Md€) au niveau prévu dans le PLF (avant prise en compte des mesures du 7 novembre), en raison notamment de la conjoncture économique et de l'impact de la dépréciation des actifs liés à la dette grecque sur les résultats des sociétés financières. La TVA serait pour sa part réduite du fait d'une consommation moins dynamique (- 0,8 Md€).

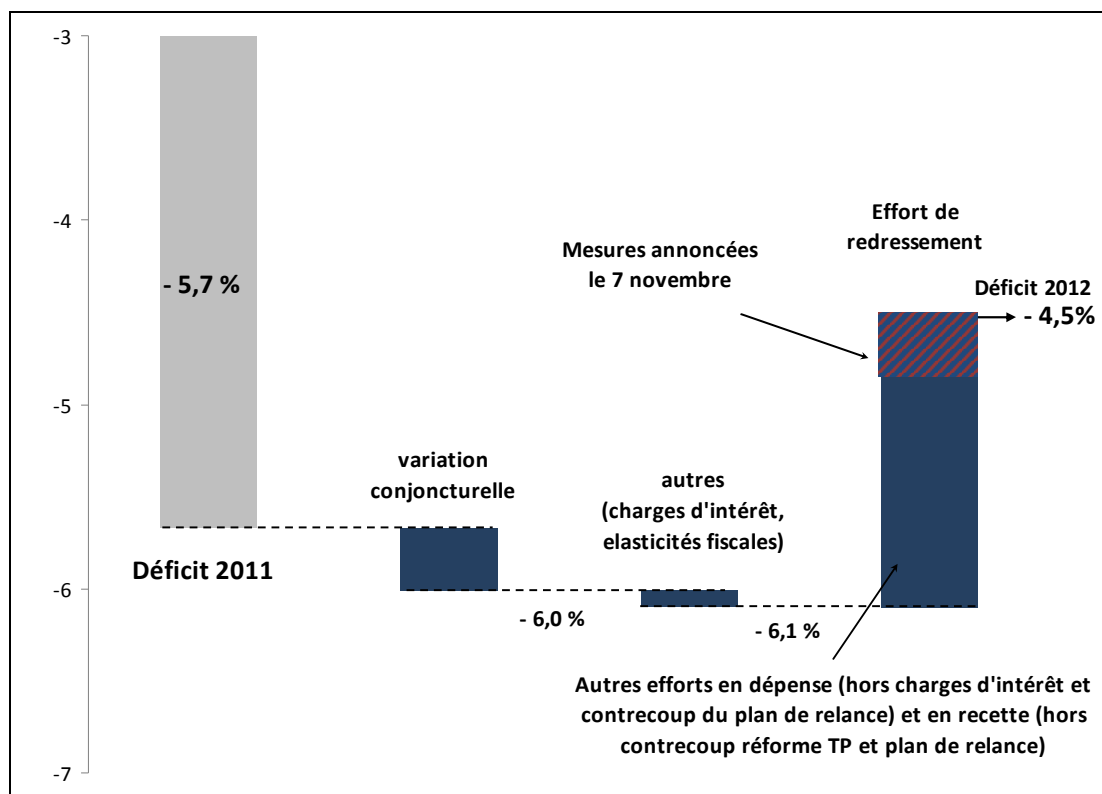
Enfin, la révision à la baisse de la masse salariale par rapport à la prévision du PLF (3,0 % au lieu de 3,7 %) conduirait à une diminution des recettes des organismes de Sécurité sociale (- 2,5 Md€).

Pour ce qui concerne les dépenses, le ralentissement de l'activité conduit à revoir à la hausse les indemnités chômage de l'ordre de 0,5 Md€.

- **Les mesures annoncées le 7 novembre compensent totalement les effets de la révision à 1 % des perspectives de croissance 2012 sur les finances publiques.**

Ces mesures consistent en une accélération des réformes en cours et des mesures supplémentaires pour sécuriser l'objectif de réduction du déficit, pour un total d'économies de 7 Md€ en 2012 (1,8 Md€ en dépenses et 5,2 Md€ en recettes).

Passage du déficit 2011 au déficit 2012 suivant la méthodologie européenne :



Note : conformément à la méthodologie européenne, la variation du solde public se décompose en part conjoncturelle (réaction des recettes et des prestations chômage à la conjoncture) et part structurelle appelée « ajustement structurel ». Cet « ajustement structurel » constitue néanmoins un outil imparfait en termes d'évaluation de la politique discrétionnaire : il se décompose lui-même en « effort de redressement » et composante non discrétionnaire, constituée principalement des charges d'intérêts et des fluctuations des élasticités des recettes fiscales et ici notée « autre ».

- **Les mesures du 7 novembre comprennent 1,8 Md€ de diminution additionnelle des dépenses, au-delà des efforts déjà documentés dans le PLF pour 2012.**
 - La dépense de l'État hors pensions et charge de la dette est réduite de 0,5 Md€ supplémentaires, pour une baisse totale de 1,5 Md€ du fait du cumul avec l'effort sur la dépense mis en place avec le plan du 24 août. S'y ajoutent la part État de la mesure de sous-indexation des prestations (0,1 Md€) et divers amendements (0,1 Md€) qui portent la réduction totale à 1,7 Md€
 - Les dépenses de santé soumises à l'objectif national des dépenses d'assurances maladie (Ondam) sont limitées à une progression de 2,5 % en 2012, contre 2,8 % dans le PLFSS. Ce sont 0,5 Md€ d'économies supplémentaires qui seront ainsi réalisées, essentiellement sous forme de baisses de prix de médicaments (0,3 Md€, essentiellement sur les génériques) et de tarifs des professionnels (0,1 Md€ sur la biologie et la radiologie) mais également en moindre contribution de l'assurance

maladie au Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (0,1 Md€).

- La décision de revaloriser les prestations famille et logement sur la base de la croissance attendue de l'activité en volume (1 %, alors que la revalorisation aurait été, selon les règles en vigueur, de 2,3 % pour les prestations familiales et de 2,1 % pour les prestations logement), conjuguée à l'accélération du calendrier de la réforme des retraites, permettra de réduire la progression des prestations sociales à hauteur de 0,5 Md€.
- Enfin, un effort d'économies supplémentaire de 0,2 Md€ sera réalisé en 2012 sur les dépenses de gestion des caisses de Sécurité sociale et les fonds de la protection sociale.
- **Ces efforts supplémentaires en dépenses sont complétés par des mesures nouvelles en recettes à hauteur de 5,2 Md€ :**
 - l'impôt sur les sociétés sera majoré de 5 % pour les grandes entreprises présentant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M€, pour un rendement de 1,1 Md€ en 2012 et 2013 ;
 - le taux réduit de TVA est porté de 5,5 % à 7 %, à l'exception des produits alimentaires, de l'énergie et des produits et services destinés aux handicapés, pour un rendement de 1,8 Md€ dès 2012 ;
 - le barème de l'impôt sur le revenu sera gelé en 2012 et 2013, jusqu'au retour en dessous de 3 % du déficit public. Par conséquent, le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et les tarifs et abattements en matière de droits de succession et de donation seront également gelés. Le rendement total de la mesure s'élève à 1,7 Md€ dès 2012 ;
 - dans une logique de convergence de la fiscalité du capital vers celle sur le travail, soumis à l'impôt sur le revenu, le prélèvement forfaitaire libérateur (PFL) sur les dividendes et intérêts sera porté de 19 à 24 %, pour un rendement de 0,6 Md€ dès 2012.
- **Tout en permettant globalement le maintien de la cible de déficit public à 4,5 % du PIB, l'impact combiné de la révision fait varier le solde des différents sous-secteurs.**

Le déficit budgétaire de l'État s'améliorerait de 3,0 Md€ en 2012 par rapport au PLF. Les pertes de recettes liées à l'environnement économique moins porteur seront de 3,9 Md€. Elles seront ainsi plus que compensées par les économies en dépenses annoncées le 24 août (1 Md€), augmentées des économies supplémentaires décidées depuis (0,7 Md€ au total) et des nouvelles mesures de redressement en recettes (5,2 Md€).

Le solde des administrations de Sécurité sociale est légèrement revu à la baisse en 2012, car l'impact de la révision à la baisse de l'activité sur les recettes sociales et les dépenses de chômage (2,5 Md€) est supérieur aux montants des économies annoncées le 7 novembre (Ondam à 2,5 %, moindre indexation des prestations familles et logement, économie de gestion des caisses). Ces mesures de redressement pour 2012, toutes en dépenses, complètent celles décidées fin août qui étaient principalement en recettes et qui avaient fortement bénéficié au sous-secteur des administrations de Sécurité sociale.

Enfin, le solde global des opérateurs de l'État et celui des administrations locales ne sont pas révisés en 2012 par rapport aux prévisions présentées dans le cadre du PLF 2012.

Les informations nouvelles sur les transferts de l'État (hausse des dotations au titre de la compensation de la suppression de la taxe professionnelle, baisse des transferts en lien avec l'effort global de l'État sur ses dépenses hors intérêts et pensions) sont globalement de faible impact sur le déficit par rapport aux prévisions du RESF.

- **Les mesures du 7 novembre s'ajoutent aux économies déjà prises et portent au total l'ajustement structurel en 2012 de 1,2 à 1,5 point de PIB.**

Le maintien en 2012 de la cible de déficit de 4,5 % du PIB malgré une conjoncture moins favorable est rendu possible par un ajustement structurel de nos finances publiques plus important. En particulier, les mesures du 7 novembre accroissent l'ajustement structurel de 0,3 point de PIB par rapport au scénario du Rapport économique social et financier (RESF) annexé au PLF 2012.

Ces efforts supplémentaires conduisent également à un ralentissement plus marqué de la dépense publique par rapport à celui présenté dans le RESF (les économies en dépense font nettement plus que compenser la révision à la hausse des dépenses de chômage) : la croissance de la dépense en volume n'est plus que de 0,8 % en 2012 au lieu de 0,9 % soit très en deçà de sa tendance de long terme (2,4 %).

La révision à la baisse de l'activité conduit par ailleurs à une baisse du rendement des prélèvements obligatoires (PO) de 6,5 Md€ (l'élasticité des recettes au PIB est proche de l'unité) que les mesures de redressement en recettes, d'un montant de + 5,2 Md€, limitent à 1,3 Md€. Le PIB progressant moins vite qu'initialement estimé, le taux de PO rapporté au PIB augmente, malgré ce niveau de recettes un peu inférieur, de 0,3 point de PIB, pour s'établir à 44,8 %.

3. En 2013, grâce à la montée en puissance des mesures annoncées le 7 novembre et aux mesures déjà prévues dans la loi de programmation des finances publiques, l'objectif de déficit de 3 % serait consolidé par un effort structurel de + 1,4 % par rapport à 2012.

En 2013, le plan du 7 novembre permet une économie supplémentaire de près de 5 Md€ au-delà des 7 Md€ annoncés pour 2012, portant l'impact de ce plan sur le déficit 2013 à près de 12 Md€.

Les mesures en dépense représentent près de la moitié des efforts de consolidation pour un montant de 3,7 Md€, soit un effort de 1,9 Md€ supplémentaires par rapport à 2012 :

- baisse de 1 Md€ par an des dépenses de l'État hors intérêts et pensions en valeur, au lieu du gel prévu dans la LPFP ;
- l'objectif d'évolution des dépenses d'assurance maladie est à nouveau abaissé à 2,5 % (au lieu de 2,8 %, soit un gain de 0,5 Md€ par an);
- la phase de transition de la réforme des retraites est raccourcie (gain de 0,5 Md€ en 2013, soit 0,4 Md€ de plus qu'en 2012).

Ces efforts en dépenses sont complétés en 2013 en recettes par :

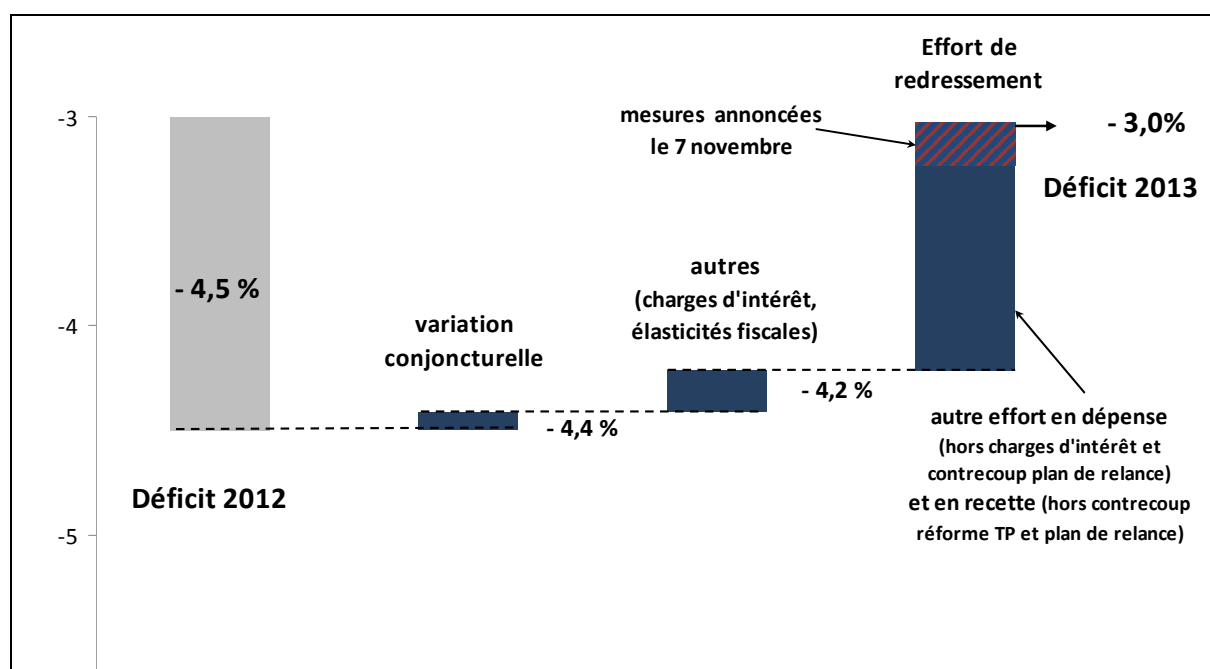
- la poursuite de la réduction des niches fiscales pour 1 Md€ en 2013 (en plus du plancher de 3 Md€ de la LPFP) ;
- la désindexation du barème de l'impôt sur le revenu ;
- la majoration de l'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises.

Ces deux dernières mesures prévues jusqu'au retour à un déficit public inférieur à 3 % représentent un gain pour les finances publiques de 4,5 Md€ en 2013, soit 1,7 Md€ de plus qu'en 2012.

Ces mesures s'ajoutent à celles déjà inscrites dans la LPFP de décembre 2010 (dépense publique infléchie grâce à la norme zéro valeur sur les dépenses de l'État, gel des transferts aux collectivités locales, Ondam à 2,8 %, plancher de 3 Md€ par an de mesures nouvelles en recettes...). Elles s'ajoutent également à la montée en charge de la réforme des retraites.

L'ajustement structurel en 2013 serait ainsi de 1,4 point de PIB, portant l'ajustement total sur la période 2010-2013 à hauteur de 5 points de PIB, soit un niveau supérieur à l'objectif de 4 points de PIB recommandé par le Conseil européen.

Passage du déficit 2012 au déficit 2013 :



Note : conformément à la méthodologie européenne, la variation du solde public se décompose en part conjoncturelle (réaction des recettes et des prestations chômage à la conjoncture) et part structurelle appelée « ajustement structurel ». Cet « ajustement structurel » constitue néanmoins un outil imparfait en termes d'évaluation de la politique discrétionnaire : il se décompose lui-même en « effort de redressement » et composante non discrétionnaire, constituée principalement des charges d'intérêts et des fluctuations des élasticités des recettes fiscales et ici notée « autre ».

4. Sur la période 2014-2016, l'objectif de retour à l'équilibre des finances publiques est conforté par l'impact pluriannuel des mesures annoncées qui, ajoutées aux mesures de la LPFP, portent l'effort total d'économie à 115 Md€ en 2016.

Comme pour 2013, les économies liées aux mesures du 7 novembre s'ajouteront à celles déjà mises en œuvre dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques et qui seront prolongées jusqu'en 2016. Elles permettront au total une économie sur le déficit en 2016 de 115 Md€, dont deux tiers en dépense (cf. le I. ci-dessus).

Entre 2014 et 2016, les mesures annoncées le 7 novembre poursuivront leur montée en charge pour atteindre un gain de 17,4 Md€ en 2016 après 11,6 Md€ en 2013. Ceci reflète majoritairement des gains supplémentaires en dépense :

- raccourcissement de la phase transitoire de la réforme des retraites pour un gain total de 1,3 Md€ en 2016 ;
- efforts sur la dépense de l'État (1 Md€) et l'assurance maladie (0,5 Md€) chaque année pour atteindre une économie totale de 7,2 Md€ en 2016.

L'ensemble de ces mesures permettront un retour à l'équilibre des finances publiques en 2016. Sous l'hypothèse d'une croissance du PIB de 2 % entre 2014 et 2016, cela conduit à une réduction du déficit de 1 point de PIB par an, l'amenant à l'équilibre en 2016.

Elles permettront également de faire décroître le ratio d'endettement dès 2013 (de 86,2 en 2012 à 86,1 en 2013 hors effets liés aux soutiens aux États européens) et de

redescendre à 79,8 % en 2016. L'ensemble des mesures prises permet d'éviter 434 Md€ de dette à cet horizon soit plus de 20 points de PIB sur le taux d'endettement.

5. Le ratio de dette publique sur PIB commencera à baisser dès 2013.

Les mesures prises par le Gouvernement, en compensant les impacts des révisions de la croissance, confortent la trajectoire de déficit.

De plus, les prévisions de déficit et de dette présentées dans le Rapport économique social et financier joint au PLF, ont été réalisées sous des hypothèses de taux d'intérêt prudentes qui ne sont pas remises en cause par les tensions actuelles sur les marchés financiers. Le niveau de dette publique (hors prêts aux États de la zone euro en difficulté) est donc maintenu.

Pour autant, le ratio de la dette (hors prêts aux États de la zone euro en difficulté) sur le PIB augmente en 2012 par rapport au scénario présenté dans le RESF en raison de la moindre croissance.

Les années suivantes, la variation du ratio de dette est identique à celle du RESF mais le niveau du ratio reste plus élevé, en raison de l'absence de rattrapage de la moindre croissance du PIB en 2012.

Par ailleurs, le nouveau plan d'aide à la Grèce d'octobre 2011 prévoit la mise en place de prêts du FESF au bénéfice de la Grèce d'un montant supérieur à celui prévu lors du plan du 21 juillet (cf. encadré) et dans un calendrier probablement décalé par rapport à l'hypothèse retenue initialement dans les documents d'accompagnement du PLF (RESF). Cela conduit à revoir l'impact du FESF sur la dette de la France légèrement à la baisse en 2011, puis légèrement à la hausse pour les années suivantes.

Ces nouvelles informations ne modifient pas la dynamique pluriannuelle de la dette publique dont le ratio rapporté au PIB commencera à refluer dès 2013, comme prévu initialement.

Impact du nouveau plan d'aide à la Grèce du 26 octobre sur la dette publique

Le nouveau plan d'aide à la Grèce qui a été adopté lors du sommet des chefs d'État et de gouvernement du 26 octobre dernier – et qui remplace celui adopté le 21 juillet - s'articule en deux volets :

- le processus d'implication du secteur privé (PSI) prévoit pour le secteur privé un échange volontaire d'obligations grecques contre des nouveaux titres avec une décote de 50 %. En contrepartie, les États de la zone euro sont prêts à mobiliser 30 Mds€ de fonds publics pour le secteur privé (dont 6 Md€ à la charge de la France) ;
- un programme d'aide via le FESF additionnel aux prêts bilatéraux des États membres du premier programme de 2010 estimé à 100 Md€ ; il couvrira les besoins de financement de la Grèce jusqu'en 2014 ainsi que la recapitalisation des banques grecques. En supposant, comme pour le premier programme grec et les programmes de l'Irlande et du Portugal, une participation du FMI à hauteur d'un tiers des montants et à hauteur des deux tiers par les États membres, la contribution de la France sera de l'ordre de 15 Md€.

Au total, le secteur public apportera un soutien financier complémentaire à la Grèce de 130 Md€, avec une contribution de la France à hauteur de 22 % environ de la part zone euro (clé de répartition de la BCE).

L'effet sur la dette publique de la France des prêts à la Grèce via le FESF sera donc de l'ordre d'un peu plus de 20 Md€ à terme, en complément des prêts bilatéraux décidés en 2010 pour un montant prévu pour la France de 16,8 Md€ à l'horizon 2013.

Deuxième partie :

Mise à jour des hypothèses macroéconomiques

Le cadrage macroéconomique du projet de loi de finances pour 2012, transmis à l'Assemblée Nationale au début du mois d'octobre 2011, tablait sur une croissance de l'activité en 2012 de + 1,75 %.

Au plan international, les tensions financières, en particulier en zone euro, n'ont cessé de croître depuis la fixation de la prévision de croissance du projet de loi de finances. Sur les marchés de la dette souveraine, les primes de risque des pays sous programme (Grèce, Portugal et Irlande) ainsi que de l'Italie et de l'Espagne restent élevées. Les tensions persistent également sur les marchés interbancaires : les conditions d'octroi de crédits se sont durcies, même si elles restent nettement plus favorables qu'en 2008/2009. Enfin, les principales places boursières se caractérisent encore par une forte volatilité. Le taux de change effectif nominal de l'euro est resté quasiment stable par rapport à cet été, même si la monnaie européenne s'est légèrement dépréciée face à certaines devises comme le dollar (de 1,43 \$ cet été à 1,37 \$ au cours des dernières semaines) en raison des turbulences financières. Le prix du baril de Brent est également quasiment inchangé depuis trois mois (110 \$), la persistance des tensions sur l'offre de pétrole contrebalançant le ralentissement mondial.

Les indicateurs quantitatifs montrent que la croissance mondiale a relativement bien résisté au cours du troisième trimestre. Le PIB chinois est ainsi resté très dynamique et les PIB américain et britannique ont progressé de 0,6 % et 0,5 % respectivement. Dans la zone euro, la progression du PIB a été limitée à 0,2 %. Cependant, les dernières enquêtes de conjoncture attestent d'une détérioration du climat économique qui devrait se traduire par un ralentissement de l'activité en fin d'année 2011 et pèsera mécaniquement sur la croissance mondiale en 2012.

S'agissant de l'économie française, les derniers indicateurs quantitatifs ont confirmé le rebond de l'activité durant l'été. La croissance du PIB au troisième trimestre s'est établie à + 0,4 %, celle de la production industrielle à + 0,8 %.

Les fondamentaux de l'économie française demeurent solides. L'endettement des ménages reste modéré et leur taux d'épargne élevé. Après la crise de 2008/2009, les moteurs privés ont efficacement pris le relais des soutiens publics conjoncturels, comme en témoignent le dynamisme des créations d'emplois (+159 500 sur un an au troisième trimestre 2011), la croissance de l'investissement des entreprises (dont l'acquis pour 2011, à l'issue du troisième trimestre, atteint + 4,0 %), ou l'augmentation de la masse salariale privée (dont l'acquis pour 2011, à l'issue du deuxième trimestre s'élève à + 3,5 %, champ Acof).

Pour autant, comme dans les autres grandes économies et en raison du ralentissement économique mondial, les enquêtes de conjoncture se dégradent depuis septembre, traduisant l'incertitude qui affecte les ménages et les entreprises, et laissant présager un moindre dynamisme de l'activité à partir du quatrième trimestre.

Compte tenu de ces évolutions, la prévision de croissance pour 2012 du Gouvernement est ramenée à + 1,0 %.

En raison d'une moindre activité chez nos partenaires commerciaux, la demande étrangère adressée à la France en 2012 serait plus faible qu'escompté lors du dépôt du projet de loi de finances, entraînant un ralentissement mécanique des exportations. Malgré des perspectives de débouchés moins encourageantes incitant les entreprises à plus de prudence,

l'investissement devrait toutefois continuer de croître en 2012 à un rythme soutenu (+ 2,2 %). Concernant le marché du travail, les créations d'emplois devraient se poursuivre et la masse salariale privée serait en progression de + 3,0 % en 2012. Malgré la légère hausse du prix du pétrole en euro et les hausses ciblées de TVA réduite, l'inflation devrait demeurer inchangée le ralentissement de la demande limitant la progression des prix. Le pouvoir d'achat des ménages devrait continuer de croître, soutenu par la bonne tenue de la masse salariale et la modération des prix. Cette évolution couplée à une baisse modérée du taux d'épargne permettrait à la consommation des ménages de progresser en 2012 au même rythme qu'en 2011. La moindre demande intérieure se traduirait par des importations moins dynamiques et la contribution de l'extérieur serait neutre sur la croissance.

Ainsi, malgré un comportement des entreprises et des ménages temporairement plus prudent, les sous-jacents de l'économie française demeureront solides en 2012 comme en 2011.

Les nombreuses réformes structurelles entreprises par le Gouvernement depuis 2007 (réformes en faveur de l'économie de la connaissance et de l'innovation : réforme des universités, programme d'investissements d'avenir, réforme du crédit d'impôt recherche, réformes en faveur de l'investissement : suppression de la taxe professionnelle , réformes destinées à accroître l'offre de travail et destinées à améliorer le fonctionnement du marché du travail : réforme des retraites, instauration du RSA, constitution de Pôle emploi, mise en place de la rupture conventionnelle du contrat de travail, réformes destinées à accroître la concurrence : loi de modernisation de l'économie, loi NOME, attribution d'une quatrième licence de téléphonie mobile) ainsi que le dynamisme de la démographie vont continuer de soutenir la croissance potentielle².

À court terme, la mise en œuvre rapide des mesures annoncées par les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro lors de leur sommet du 26 octobre, avec l'aménagement de la dette grecque et le renforcement des ressources du FESF, est de nature à réduire les tensions financières et les incertitudes. La récente décision de la Banque centrale européenne de diminuer de 25 points de base son principal taux directeur et les nouvelles mesures d'assouplissement quantitatif décidées en octobre contribueront à détendre les conditions de financement et à soutenir l'activité dans la zone euro tout en préservant la stabilité des prix.

Les hypothèses macroéconomiques pour 2013 et au-delà sont inchangées par rapport au PLF 2012. L'hypothèse du Gouvernement est de 2 % par an sur la période 2013-2016, rythme légèrement supérieur à la croissance potentielle, ce que justifie la persistance d'un écart de production issu de la crise de 2008-2009. Compte tenu de ces hypothèses, en 2016, il subsistera de l'important déficit d'activité qui s'est creusé en 2008-2009 par rapport à la croissance potentielle un écart de production d'environ - 3 %.

² Voir à ce sujet le dossier « Compétitivité de l'économie française » du Rapport économique, social et financier associé au PLF 2012.

ANNEXES :

**Tableaux complémentaires au Rapport économique social
et financier (RESF) pour 2012**

Hypothèses macroéconomiques

<i>Évolution en % sauf indication contraire</i>	2010	2011	2012
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Demande mondiale adressée à la France	11,8	5,8	4,0
Prix du baril de brent en dollars	80	111	110
Taux de change euro-dollar	1,33	1,41	1,37
France			
Produit intérieur brut	1,5	1,75	1,0
Consommation des ménages	1,3	1,0	1,0
Investissement des entreprises non financières	2,4	4,9	2,2
Contribution du commerce extérieur à la croissance (en points de PIB)	0,1	- 0,4	0,0
Contribution des stocks à la croissance (en points de PIB)	0,6	0,9	- 0,2
Inflation y compris tabac (moyenne annuelle)	1,5	2,2	1,7
Inflation hors tabac (moyenne annuelle)	1,5	2,1	1,7
Masse salariale Acooss	1,9	3,7	3,0
Emploi salarié marchand non agricole (glissement annuel en milliers)	129	160	80
Taux d'épargne des ménages (épargne / revenu disponible brut)	16,0	16,1	15,7
Déficit commercial (FAB-FAB, Md€)	- 51,3	- 72,8	- 72,6

Évolution des ressources et emplois des biens et services*

(en milliards d'euros et en indices)

	2009	2010				2011				2012			
		Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix
Ressources													
Produit Intérieur Brut	1 889,2	101,5	1 917,2	100,8	1 932,8	101,75	1 966,6	101,6	1 998,1	101,0	2 018,2	101,7	2 053,3
Importations	475,2	108,8	516,9	104,0	537,5	105,4	566,6	104,9	594,6	102,7	610,9	101,3	619,0
TOTAL DES RESSOURCES	2 364,4	102,9	2 434,1	101,5	2 470,3	102,5	2 533,2	102,3	2 592,7	101,4	2 629,0	101,6	2 672,3
Emplois													
Consommation finale des ménages	1 057,8	101,3	1 072,0	101,2	1 084,8	101,0	1 095,5	102,2	1 119,0	101,0	1 130,6	101,7	1 150,4
Consommation finale des APU	467,0	101,2	472,7	101,5	479,9	100,4	482,0	101,2	487,7	100,3	489,2	101,2	495,2
Consommation finale des ISBLSM	37,8	101,9	38,6	102,1	39,4	100,4	39,6	101,2	40,0	100,3	40,1	101,2	40,6
Formation brute de capital fixe	373,0	98,8	368,7	101,2	373,3	103,4	386,0	102,3	395,1	102,2	403,9	101,7	410,9
dont :													
Sociétés et entreprises individuelles non financières	187,5	102,4	192,0	100,6	193,2	104,9	202,7	101,9	206,6	102,2	211,2	101,3	214,0
Ménages hors EI	104,0	98,5	102,5	102,3	104,8	103,0	107,9	102,6	110,8	102,1	113,1	102,5	116,0
Sociétés et entreprises individuelles financières	13,6	90,2	12,3	99,9	12,3	99,8	12,2	101,5	12,4	102,3	12,7	101,6	12,9
Administrations publiques	64,2	90,4	58,1	101,9	59,2	100,1	59,2	103,4	61,3	102,4	62,7	101,8	63,9
ISBLSM	3,7	103,9	3,9	100,1	3,9	100,1	3,9	103,4	4,0	102,4	4,1	101,8	4,2
Exportations	440,9	109,7	483,9	101,7	492,2	104,2	512,6	103,4	530,2	103,3	547,4	101,8	557,3
Objets de valeur	0,5	98,7	0,5	114,1	0,6	101,8	0,6	101,6	0,6	101,0	0,6	101,7	0,6
Variations de stocks	- 12,7		- 2,3		0,2		17,0		20,1		17,1		17,2
TOTAL DES EMPLOIS	2 364,4	102,9	2 434,1	101,5	2 470,3	102,5	2 533,2	102,3	2 592,7	101,4	2 629,0	101,6	2 672,3
dont :													
Demande totale hors stocks	2 377,1	102,5	2 436,4	101,4	2 470,1	101,9	2 516,3	102,2	2 572,6	101,5	2 611,9	101,7	2 655,1
Demande intérieure totale	1 923,5	101,4	1 950,2	101,4	1 978,1	102,1	2 020,6	102,1	2 062,5	100,9	2 081,6	101,6	2 115,0
Demande intérieure hors stocks	1 936,2	100,8	1 952,5	101,3	1 978,0	101,3	2 003,6	101,9	2 042,4	101,1	2 064,5	101,6	2 097,8

(*) Ces prévisions ont été faites sur la base du compte provisoire 2010 de l'Insee.

Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
													Prévision	Prévision
Contributions à la croissance du PIB (aux prix de l'année précédente)														
Consommation finale des ménages	1,9	1,8	1,3	1,0	1,0	1,0	1,4	1,2	1,3	0,1	0,0	0,8	0,6	0,6
Consommation finale des APU	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,5	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5	0,3	0,1	0,1
Formation brute de capital fixe totale	1,5	1,2	0,4	- 0,4	0,4	0,6	0,8	0,8	1,3	0,1	- 1,9	- 0,2	0,7	0,4
dont :														
Sociétés et entreprises individuelles non financières	0,9	0,7	0,4	- 0,3	0,1	0,3	0,4	0,4	0,9	0,3	- 1,3	0,2	0,5	0,2
Ménages hors EI	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	- 0,2	- 0,6	- 0,1	0,2	0,1
Sociétés et entreprises individuelles financières	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	- 0,1	- 0,1	0,0	0,0
Administrations publiques	0,2	0,3	0,0	- 0,1	0,1	0,1	0,2	- 0,1	0,1	- 0,1	0,1	- 0,3	0,0	0,1
Variations de stocks et objets de valeur	- 0,1	0,5	- 0,3	- 0,2	- 0,3	0,7	0,0	0,1	0,2	- 0,2	- 1,2	0,6	0,9	- 0,2
Commerce extérieur	- 0,4	- 0,3	0,1	0,0	- 0,6	- 0,2	- 0,7	0,0	- 0,9	- 0,3	- 0,2	0,1	- 0,4	0,0
dont : Exportations	1,2	3,3	0,7	0,5	- 0,4	1,2	0,7	1,4	0,6	- 0,1	- 3,3	2,3	1,1	0,9
Importations	- 1,6	- 3,6	- 0,6	- 0,5	- 0,2	- 1,5	- 1,4	- 1,4	- 1,5	- 0,3	3,1	- 2,2	- 1,5	- 0,8
PIB	3,3	3,7	1,8	0,9	0,9	2,5	1,8	2,5	2,3	- 0,1	- 2,7	1,5	1,75	1,0

Finances publiques

Tableau 1 : Solde public et ajustement structurel

<i>Point de PIB</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde public	- 5,7	- 4,5	- 3,0	- 2,0	- 1,0	0,0
Solde stabilisant la dette publique (y compris soutien financier à la zone euro)	- 2,7	- 2,3	- 3,2	- 3,2	- 3,2	- 3,1
Solde primaire	- 3,0	- 1,7	- 0,2	0,9	2,0	3,1
Variation du solde public	1,4	1,2	1,5	1,0	1,0	1,0
Variation du solde structurel	1,4	1,5	1,4	0,9	0,9	0,9

Tableau 2 : Soldes et soldes structurels

<i>Point de PIB</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Solde public (% PIB)	- 5,7	- 4,5	- 3,0	- 2,0	- 1,0	0,0
Variation du solde public	1,4	1,2	1,5	1,0	1,0	1,0
Variation du solde structurel	1,4	1,5	1,4	0,9	0,9	0,9
Variation du solde conjoncturel	0,0	- 0,3	0,1	0,1	0,1	0,1
Dépense publique (% PIB)	56,3	56,2	55,2	54,4	53,5	52,8
Prélèvements obligatoires (% PIB)	43,7	44,8	45,3	45,5	45,8	46,0

Tableau 3 : Solde par sous- secteur

<i>Point de PIB</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
État	- 4,6	- 3,6	- 2,5	- 1,9	- 1,3	- 0,7
ODAC	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,2
APUL	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,0	0,0
ASSO	- 0,8	- 0,5	- 0,1	0,2	0,5	0,8

Tableau 4 : Dépense publique, prélèvement obligatoires

<i>Point de PIB</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dépense publique	56,3	56,2	55,2	54,4	53,5	52,8
Variation en volume de la dépense publique	+ 0,7 %	+ 0,8 %	+ 0,4 % en moyenne par an			
Prélèvements obligatoires	43,7	44,8	45,3	45,5	45,8	46,0

Tableau 5 : Endettement

<i>Point de PIB</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dettes hors soutien financier aux États de la zone euro	84,1	86,2	86,1	85,0	82,9	79,8
Impact sur la dette publique du plan d'aide à la Grèce, à l'Irlande et au Portugal	0,8	2,0	2,1	2,1	2,1	2,0
Dettes publiques y compris soutien financier aux États de la zone euro	84,9	88,3	88,2	87,1	84,9	81,8